

**COMMUNE D'ITTERSWILLER**



**PROCES VERBAL**

(Sur convocation du 31/05/2023)

**Séance du lundi 24 juillet 2023 à 19h – Caveau de la mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire : Vincent KIEFFER

Membres présents : 8

Vincent KIEFFER, le Maire

Claude RIEHL, Delphine KELLER, Florian HEINRICH, Rachel JOST, Mathilde PAUMA, Brigitte MARCHAL, Karin WASSLER Conseillers

Absents excusés : Lionel HALTER, Eric SCHWARTZ

Secrétaire de séance : Karin WASSLER

**I 24.07.23 – 01– Approbation du PV de la séance du 29 juin 2023**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité sans observations le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 29 juin 2023.

**I 24.07.23 – 02– Indemnité de dépossession – opération d'expropriation parcelles cadastrées section 2 n° 234 et 236**

La commune porte pour projet, depuis plusieurs années, de procéder à la mise aux normes et à l'extension de la salle polyvalente, située à l'entrée Ouest de la commune.

Ladite extension nécessite l'acquisition de parcelles situées à l'Est du bâtiment, situées section 2 n° 234 et 236 et appartenant à Monsieur François SOHLER.

Par délibération du 5 décembre 2019, le conseil municipal a missionné l'EPF pour porter le projet d'expropriation.

Par arrêté du 23 août 2021, la Préfète du Bas-Rhin a déclaré d'intérêts publics les travaux et acquisition nécessaires et à déclarer cessibles les parcelles.

Une ordonnance d'expropriation, du 20 septembre 2021, a été adopté par le juge de l'Expropriation du Bas-Rhin.

En date du 18 septembre 2021, une offre d'indemnité a été proposé à Monsieur SOHLER, pour un montant de 10.890 euros, tous préjudices confondus.

M. SOHLER a formulé une contre-offre en date du 29 septembre 2021, pour un montant de 31.800 euros.

Les parties n'ayant pas trouvés d'accord, le Tribunal des Céans a été saisi en date du 1<sup>er</sup> avril 2021 pour fixation de l'indemnité devant revenir à Monsieur François SOHLER en sa qualité de propriétaire d'une partie des terrains formant les parcelles cadastrées section 2 n° 234 et 236 à Itterswiller.

L'affaire a été plaidée devant le Tribunal Judiciaire de Strasbourg le 17 mars 2023.

Le Tribunal judiciaire a rendu un jugement n°22/00007 le 7 juillet 2023, par lequel est fixé une indemnité de dépossession de 61.645,78 euros, tous chefs de préjudices confondus.  
Ce jugement a été signifié par Monsieur SOHLER à l'EPF Alsace le 1<sup>er</sup> aout 2023.

**Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal** que l'EPF entend interjeter appel du jugement auprès de la Cour d'appel de Céans et obtenir sa réformation.  
La déclaration d'appel a été déposée le 9 aout 2023.

#### **I 24.07.23 – 03– Délégué SDEA**

Par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020, la commune d'Itterswiller a délégué Monsieur René STROHM – adjoint au Maire - comme représentant à la commune au sein de la commission locale d'eau potable et des assemblées territoriale et générale du SDEA.  
Suite à la démission de Monsieur STROHM en sa qualité d'adjoint au Maire, il est proposé de le remplacer par Monsieur Vincent KIEFFER.

#### **I 24.07.23 – 04– Présentation PETR - PCAET**

Monsieur le Directeur du PETR est présent pour présenter le PETR, et plus particulièrement le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dans ce cadre est présenté également l'appel à projets « trame verte et bleue Grand Est », projet pour lequel la commune a déposé un dossier début septembre 2023, en étude actuellement : plantation d'une haie.

#### **I 24.07.23 – 05– Location lot de chasse**

Le bail de chasse 2015-2024 arrive à son terme.  
Pour rappel, depuis 2020, Monsieur Denis KOBLOTH est locataire du lot de chasse unique présent sur le ban communal d'Itterswiller, suite à la cession de Monsieur Jean-Pierre JUAN.  
Le montant du bail était de : 850€

Pour le renouvellement du bail, pour la période 2024-2033, il est proposé d'augmenter le loyer.  
Et de proposer un contrat de location par gré à gré à M. Kobloth, locataire depuis plus de 3 ans, et qui a fait connaitre son souhait de renouveler son bail de location.

**Après** avoir entendu les explications fournies par le Monsieur le Maire,

**Après** en avoir délibéré,

Le Conseil Municipale

**Approuve** à l'unanimité l'augmentation du montant de location du bail de chasse, à négocier si possible pour un montant de 1050€, bail renouvelé à Monsieur Kobloth par convention de gré à gré si non opposition pour la période 2024-2033.

## I 24.07.23 – 06 – Divers et communication

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Du projet d'installation d'un mat pour nids à cigogne sur la commune d'Itterswiller  
Mise en relation avec la LPO pour vérifier si un emplacement peut être convenu dans un 1<sup>er</sup> temps  
Prise d'attache avec fournisseur par la suite, si possible d'intégrer le mat au nouvel éclairage
- Réflexion sur l'achat de « goodies » pour la commune, à remettre en fin d'années aux riverains et aux partenaires éventuels : stylos
- Ecole : suite à une problématique avec le ramassage du bus scolaire, la nouvelle organisation des classes du SIVU des Vignes est abandonnée – reprise de l'organisation de l'année précédente
- Eclairage public : lancement de l'appel d'offre sur Marché Public Alsace
- Vu l'état de la table Schernetz, il va être procédé au changement de l'un des rondins.  
Il a pu être trouvé dans l'atelier de quoi effectuer le remplacement sans passer par une entreprise extérieure

Le Maire,  
Vincent KIEFFER



La secrétaire de séance,  
Brigitte MARCHAL

A blue ink signature of Brigitte Marchal, written in a cursive style.

